

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 7 juin 2016 de M. Pierre Gauthier: «Préserver l'avenir de Naxoo/022 Télégenève SA (bis)».

Rapport de M. Daniel Sormanni.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 7 mars 2017. La commission s'est réunie les 31 octobre 2017 et les 14 mars et 25 avril 2018 sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est indispensable que le Conseil municipal qui a créé cette société voilà bientôt trente ans obtienne toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo/Télégenève SA entend développer au cours de ces prochaines années;
 - que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de Naxoo/Télégenève SA, depuis sa création, a été de ne pas distribuer de dividendes afin de doter la société des moyens financiers nécessaires à une modernisation permanente du télé-réseau;
 - que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et du conseil d'administration de Télégenève SA a toujours été de maintenir une volonté d'indépendance financière;
 - que les contrats d'operating services (COS) et la convention d'actionnaires ne pourront pas être négociés avant 2017, les délais étant dépassés pour 2016;
 - qu'il est indispensable que Naxoo conserve les moyens financiers nécessaires au développement et à la modernisation de son réseau afin d'assurer sa pérennité et la valeur de l'entreprise, conformément à la volonté du corps électoral,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de procéder à un état des lieux de la société;
 - de transmettre au Conseil municipal toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo/Télégenève SA entend développer au cours des prochaines années.

Séance du 31 octobre 2017

Audition de M. Pierre Gauthier, motionnaire

M. Gauthier explique que Naxoo est un sujet de préoccupation depuis pas mal d'années. Cette motion a été motivée par un changement dans la gestion de la société qui jusqu'en 2016 utilisait ses bénéfices pour les réinvestir dans le développement et depuis cette année a choisi de les partager entre les actionnaires. Ce partage de bénéfices à l'interne pose des problèmes de fonctionnement à la société Naxoo, qui se retrouve «siphonnée de l'intérieur».

La motion date de juin 2016, moment où il avait été alerté par des personnes à l'interne de ce que la société avait généré 16 millions de francs de bénéfices qui ont été répartis entre les deux actionnaires principaux, à savoir la Ville de Genève et UPC. Il rappelle que M. Sormanni avait estimé qu'il n'était pas normal que les bénéfices de Naxoo servent à éponger des déficits du budget. Cette prise des bénéfices empêche la société de se développer et c'est la première préoccupation.

La deuxième est que depuis quelques mois, environ six ou sept, il y a une diminution du personnel: 10 personnes ont quitté l'entreprise, dont trois démissions pour cause de burn-out, six licenciements, et encore un licenciement après un arrêt maladie longue durée. Aujourd'hui, il n'y a plus que 58 collaborateurs.

Troisième point inquiétant: la dégradation des relations à l'interne et de l'ambiance de travail. Il cite cet extrait d'un message confidentiel: «*L'autre chose inquiétante, c'est la façon dont le personnel est traité. Il y a une très mauvaise ambiance. Le directeur général parle comme un chien au personnel, ce qui est étonnant pour une entreprise qui appartient à raison de 51,8% à la Ville.*»

Autre inquiétude, Naxoo quitte son cœur de métier pour se lancer dans des activités éloignées de ses activités de base, comme des applications pour remplacer des cartes de fidélité, etc.

Cette entreprise a une fonction principale qui est de gérer un réseau de télévision interne à la Ville. Or, aujourd'hui la politique pratiquée fait mourir l'entreprise à petit feu. Cela nécessite de la part de la Ville de Genève un état des lieux. Aussi, la motion propose qu'un véritable audit soit fait et de connaître la stratégie de cette entreprise. Peu de Villes possèdent un tel réseau et il est détruit de l'intérieur. Il faut que le Conseil municipal puisse avoir accès à ces éléments, l'audit et la stratégie.

Questions-réponses

Un commissaire demande si les évolutions précitées n'obéissent pas tout simplement à l'évolution du marché, qui on le sait est concurrentiel. Ainsi, il veut savoir ce qui motive son ressenti aujourd'hui.

M. Gauthier répond que Naxoo avait la possibilité jusqu'en juin 2016 d'être un opérateur de câble mais aussi un opérateur de contenu. La porte d'entrée du câble était chez Naxoo, cette porte d'entrée du réseau a été démantelée et Naxoo n'a plus la possibilité d'injecter du contenu.

Un commissaire précise que le contenu concerne uniquement la télévision.

M. Gauthier reprend que Naxoo est aussi un tuyau, et le tuyau qui était 100% Naxoo ne l'est plus. L'entreprise ne dispose plus de l'entière de la bande passante. Cette négociation des contrats s'est faite entre le directeur général et l'actionnaire minoritaire. Et elle n'est pas à l'avantage de Naxoo.

M. Gauthier insiste sur le fait qu'il y a un aspect technique, un autre de contenu, auxquels il faut ajouter la dégradation des conditions de travail. Il rappelle que sept personnes sur 60 ont été licenciées.

Si on lui a transmis toutes ces informations, c'est qu'il y a un problème. Il termine en constatant que le président du conseil d'administration de Naxoo est aussi président du Servette Rugby Club. Et comme par hasard beaucoup de joueurs de rugby postulent chez Naxoo.

Le président demande s'ils ont postulé ou bien été engagés.

M. Gauthier estime que c'est une manière étrange de gérer les ressources humaines et que la Ville a une responsabilité en tant qu'actionnaire.

Un commissaire s'étonne à nouveau, car cette entreprise publie des rapports annuels.

Le président demande qui il faut auditionner puisque les personnes qui ont fourni ces renseignements veulent rester anonymes.

M. Gauthier répond qu'il faut auditionner Syndicom. Il donne cette adresse: Catherine.Tabary@syndicom.ch

Un commissaire veut revenir à la motion. Il semble que le futur de cette société semble compromis, raison de cette motion. Mais le peuple en a décidé autrement, alors il se demande si le fait de changer de modèle économique n'est pas un gage de pérennisation de l'entreprise, afin de répondre au souhait des citoyens?

M. Gauthier répond en donnant cet exemple: Naxoo a démenagé et fait place au premier étage de l'immeuble occupé au quai du Seujet à une autre entité, Citizen. Cet espace est donc devenu un espace de coworking en location. Or, il s'avère qu'il y a beaucoup de place pour très peu de monde: c'est donc une option stratégique inefficace. Il donne cet exemple pour illustrer le fait que le personnel ne comprend pas les directions qui sont prises. Il estime que les électeurs de la Ville de Genève ne voulaient pas aller dans ce sens, ils voulaient un câblo-opérateur, pas divers projets, comme du coworking ou développer des cartes de fidélité.

Le même commissaire demande si ces diversifications répondaient à une volonté de survie de l'entreprise. Elle diminue peut-être les bandes passantes sur la partie télévision, car elle cherche de nouveaux débouchés, ce qui lui permettrait également d'être moins dépendante d'UPC car elle développe d'autres marchés?

M. Gauthier répond que la suppression des bandes analogiques a été effectuée en 2015 et revient sur le fait qu'il y a une modification de politique: l'entreprise n'utilise pas les bénéfices pour son développement.

Le même commissaire demande si les statuts conviennent de la distribution des bénéfices. Il demande également confirmation que les audits demandés concernent bien les ressources humaines, la situation financière et la stratégie de l'entreprise.

M. Gauthier confirme et remet un courrier du 26 septembre 2017 adressé à M^{me} Salerno sur la situation au sein de Naxoo.

Fin de l'audition. Le président ouvre la discussion concernant les propositions d'auditions.

Un commissaire propose d'auditionner Syndicom et Naxoo.

Une commissaire rappelle que des documents ont été remis et qu'ils contiennent peut-être des informations complémentaires.

Le président propose d'abord d'auditionner Syndicom.

Un commissaire estime que M. Gauthier ayant été alerté par des membres du personnel, il faut aussi auditionner Naxoo.

La commission décide d'auditionner Syndicom et le cas échéant de se déterminer à nouveau sur l'audition de Naxoo.

Séance du 14 mars 2018

Audition de M^{me} Catherine Tabary, secrétaire régionale secteur ICT chez Syndicom

M^{me} Tabary commence par préciser être à présent déliée de la société Naxoo et donc être en mesure de communiquer des noms.

M^{me} Tabary rappelle une anecdote personnelle, datant de l'époque où elle était employée de Naxoo et qui concerne un cadre de direction – M. Stéphane Biner – qui était manifestement mal traité par son supérieur. Ce supérieur – M. Erick Pipault – est une personne qu'elle définit comme étant tout à fait capable de déstabiliser n'importe qui, notamment en soufflant le chaud et le froid et en changeant alternativement d'humeur du tout au tout de façon manifestement infondée et sans raison apparente.

Elle souligne le fait et explique qu'elle l'a vécu personnellement – elle donne un exemple de l'époque où elle était employée et de la façon totalement inconsistante dont il appréciait les rapports qu'elle lui rendait –, qu'on ne savait pas sur quel pied danser.

M^{me} Tabary aborde ensuite la question des licenciements en soulignant qu'elle a été témoin d'une manière de faire chez Naxoo qu'elle n'avait jamais vue ailleurs – elle précise qu'elle est impliquée dans bon nombre d'affaires de licenciements, notamment chez Swisscom, qui en réalise beaucoup ces derniers temps. Cette manière de faire concerne une personne qui était en arrêt maladie depuis un certain temps et qui s'est prolongé. Après le délai légal de six mois, elle s'est vu signifier son licenciement. Cependant, le chef qui a pris cette décision a tout bonnement refusé de lui accorder le moindre entretien ou de lui fournir la moindre explication, comme cela se fait d'habitude.

La personne licenciée n'a pu voir que la responsable des ressources humaines (RH) qui n'est pourtant pas à l'origine de la décision ayant conduit à son renvoi. M^{me} Tabary précise que la personne ne remettait pas en question son licenciement, mais exigeait simplement une égalité de traitement avec les autres personnes et qu'on tienne compte de son ancienneté (plus de cinq ans dans l'entreprise) et de son âge (45 ans, ce qui peut s'avérer compliqué de nos jours).

Or, cette personne, malgré les négociations engagées par M^{me} Tabary – qui s'est adressée au directeur –, n'a rien reçu du tout. Elle répète qu'elle n'avait jamais vu pareille façon de faire et que cela est purement scandaleux. Elle précise que cette affaire remonte au mois de juin dernier, soit sous l'actuelle direction. C'est après cela qu'est intervenue la lettre de M. Pierre Gauthier et que M^{me} Tabary a tenté de manœuvrer par un autre côté. Il semble que c'est à ce moment-là qu'on a signifié à M. Pipault qu'il fallait qu'il adopte une attitude plus posée.

Elle poursuit en expliquant que le dossier de M. Biner était suffisamment conséquent pour pouvoir accuser M. Pipault de mobbing (ndlr: harcèlement moral). Elle ajoute qu'il semble que depuis quelque temps la situation se soit améliorée chez Naxoo; néanmoins, il est possible qu'il y ait encore trop de personnel au sein de l'entreprise, au vu notamment des nombreuses «pertes de prises» (baisse du nombre de clients) que Naxoo accuse depuis quelque temps. Elle déclare craindre que la fonction de RH ne disparaisse et que l'on n'assiste à un cumul des casquettes de la part du directeur. Même si cela est possible – et que le directeur porte déjà plusieurs casquettes – elle estime que cela pose la question de la compétence. Elle conclut en déclarant que la situation était problématique pas tant pour le personnel, mais plutôt pour les cadres, même si, elle le répète, il semble que depuis quelques semaines la situation ait changé et tende vers une amélioration.

Questions-réponses

Un commissaire rappelle qu'il a été membre du conseil d'administration de Naxoo. Il se souvient qu'un réel lien existait entre la direction et les représentants syndicaux. Il demande si ce lien existe toujours.

M^{me} Tabary confirme qu'elle est toujours reçue par la direction. Elle a abordé les problèmes du dossier de la collaboratrice licenciée et fait des réclamations sur ce dossier. A la même occasion, elle a tenté d'aborder le problème de la façon de s'exprimer de M. Pipault, mais ne l'a pas accusé et il n'a pas nié; il a évité de répondre et a botté en touche. Elle poursuit en racontant une autre anecdote aux commissaires, qui illustre le fait que M. Pipault traite ses directeurs comme des écoliers (en les «envoyant au coin» en quelque sorte, lorsqu'il n'est pas satisfait).

Le commissaire confirme que ce comportement est absolument inadmissible. Il demande si M^{me} Tabary est limitée dans ses démarches par le fait qu'elle n'ose pas divulguer les noms des collaborateurs impliqués de peur que ceux-ci soient victimes de représailles.

M^{me} Tabary précise que le collaborateur en question ne veut pas que son nom soit divulgué, d'autant plus que cette anecdote concerne une séance de direction et qu'il serait donc facile au directeur de trouver de quelle personne il est question.

Une commissaire demande combien Naxoo compte de collaborateurs non cadres et de cadres.

M^{me} Tabary répond qu'il y a trois directeurs (dont le directeur général) qui sont hors convention collective de travail (CCT). En outre cinq responsables encadrent 51 employés (selon les dernières informations dont elle dispose). Elle informe qu'en 2017, M. Pipault avait déclaré qu'UPC lui avait indiqué qu'il fallait qu'il se sépare de 10 collaborateurs. Il en a effectivement renvoyé neuf mais a en parallèle procédé à des réembauches de trois ou quatre personnes après coup.

Elle précise qu'elle ne connaît pas les derniers chiffres ni les données opérationnelles, car elle n'est plus dans l'entreprise depuis quelque temps.

La même commissaire demande si le directeur général – dont «la prise semble disjoncter», selon ses termes – a toujours été comme ça, ou si on peut expliquer ce comportement par la pression à laquelle il est soumis en raison des résultats à atteindre malgré la baisse du nombre de clients.

M^{me} Tabary estime qu'il a toujours été comme ça, mais que cela ne s'était pas remarqué auparavant car il n'était que directeur financier. Elle concède néanmoins que la question de savoir ce qu'il va advenir de Naxoo doit être pour le moins pesante.

La commissaire demande si M^{me} Tabary parvient à parler avec le directeur général.

M^{me} Tabary confirme, mais ajoute qu'il parvient quand même à «la rouler dans la farine», selon ses termes. Elle précise que le président du conseil d'administration, M. Didier Fischer, semble l'avoir remis à sa place et lui avoir demandé de sérieusement se calmer, ce qui explique sans doute l'amélioration relative constatée depuis peu.

Elle poursuit en expliquant que lorsqu'elle était présidente de la commission du personnel et qu'à ce titre, elle avait rencontré M^{me} Salerno, M. Fischer l'avait accusée d'entretenir des «relations incestueuses» avec la Ville de Genève; elle explique que cet exemple illustre bien le ton et l'ambiance qu'il peut parfois y avoir au sein de Naxoo. Néanmoins, elle estime que c'est sans doute grâce à M. Fischer que M. Pipault s'est calmé.

Elle conclut en déclarant qu'il lui semble important que la commission des finances soit au courant.

Un commissaire confirme qu'il est bien d'alerter mais il se demande toutefois si c'est le bon endroit. Il se réfère au texte de la motion M-1232 en signalant qu'il y est demandé d'établir un état des lieux et qu'il y est question de stratégie d'entreprise, plus globalement. Or, on discute à présent de crise en matière de personne, alors que la plupart des partis municipaux sont représentés au sein du conseil d'administration de Naxoo et qu'en ce qui concerne le représentant de son groupe, aucun retour à ce sujet n'a eu lieu. Il demande par conséquent depuis combien d'années cette situation perdure.

M^{me} Tabary répond que M. Pipault est en poste depuis cinq ou six ans.

Le commissaire demande pourquoi aucune action auprès des prud'hommes n'a été lancée, alors que de sérieuses souffrances semblent avoir été constatées.

M^{me} Tabary confirme que cette situation a engendré de sérieuses souffrances, notamment pour M. Biner. Mais elle souligne que personne ne veut témoigner et que M. Biner ne semble pas avoir voulu se tourner vers les prud'hommes. Elle ajoute que les gens semblent globalement heureux de travailler pour Naxoo, même si des problèmes avec la direction ont été constatés. Elle souligne à ce sujet que le cas de Genève n'est pas isolé, puisqu'une situation similaire semble exister à Neuchâtel, où les employés se disent satisfaits, même s'ils seraient contents que leur directeur «arrête de crier».

Elle conclut en déclarant que le comportement de M. Pipault est plutôt craintif à l'égard des représentants de la Ville de Genève. Il a donc changé en raison du fait qu'il est surveillé.

Un commissaire se dit enchanté de faire la connaissance de M^{me} Tabary qu'il ne connaissait pas. Il informe néanmoins qu'il est intrigué par son titre et demande ce qu'il signifie.

M^{me} Tabary précise que «ICT» est l'acronyme anglais pour «techniques de l'information et de la communication» et que Syndicom est le syndicat des télécoms qui rassemble Swisscom, UPC et Sunrise. Cet organe représente également les services postaux et du secteur de l'imprimerie, bien qu'elle ne s'en occupe pas personnellement.

Le commissaire demande si la situation est meilleure au sein des autres entreprises de télécoms qu'elle connaît.

M^{me} Tabary répond que si Swisscom procède à un grand nombre de licenciements, le cadre et les formes sont respectés, tant du point de vue de la loi que de celui des employés.

Le commissaire demande si elle connaît M. Gauthier et ce que ce dernier attend d'elle exactement.

M^{me} Tabary confirme qu'elle connaît M. Gauthier, mais précise que ce dernier ne lui a rien demandé.

Un autre commissaire se dit désolé d'apprendre l'existence de ces affaires de mobbing au sein de Naxoo. Il précise toutefois que l'esprit de la motion M-1232 s'inscrit plutôt dans le fait qu'il s'agit d'une entreprise possédée majoritairement par la Ville de Genève et que beaucoup d'élus souhaitent la voir survivre et pas tant dans les questions de gestion du personnel qui ne regarde pas vraiment la Ville, puisque Naxoo est une société anonyme.

Après avoir précisé qu'il n'affirme en aucun cas que les problèmes ne sont pas importants, il poursuit en demandant ce qu'il en est des questions relatives aux prises et aux contrats collectifs qu'UPC semble vouloir remplacer par des contrats individuels.

M^{me} Tabary précise qu'elle ne peut pas vraiment parler de l'opérationnel. Elle croit néanmoins savoir que M. Pipault a lancé ou tenté de lancer quelques projets. Elle confirme que les régies immobilières passent désormais tous leurs locataires – qui étaient auparavant soumis à des contrats collectifs par immeuble – en contrats individuels. Or, le locataire qui est déjà abonné chez Swisscom ne veut pas payer à double et décide bien souvent de ne pas poursuivre son contrat avec le réseau Naxoo.

Le commissaire déclare que cela relève de la volonté d'UPC.

M^{me} Tabary répond que ce sont en réalité les régies qui veulent passer en contrats individuels, ce qui prend du temps. Elle précise qu'elle n'est pas forcément la mieux placée pour répondre aux questions opérationnelles.

Une commissaire demande, à propos de la gouvernance de Naxoo, si les cadres mentionnés par M^{me} Tabary ont été engagés après le rachat des parts de l'entreprise par UPC.

M^{me} Tabary répond que certains étaient déjà en place en 2013. Concernant la composition du conseil d'administration, celle-ci change à chaque nouvelle législature. Les postes de responsables, eux, n'ont pas changé, effectivement.

Un commissaire informe que l'ensemble de l'historique et de ces informations sont exposés dans l'extrait du Registre du commerce relatif à Naxoo SA, que l'on peut trouver sur Google.

M^{me} Tabary déclare, en guise de conclusion, que l'entreprise semble encore «tenir la route». En l'absence d'autre question, le président remercie M^{me} Tabary avant de la libérer en rappelant que l'audition de la direction de Naxoo est encore prévue dans le cadre du traitement de la motion M-1232.

Séance du 25 avril 2018

Audition de M. Didier Fischer, président du conseil d'administration de Naxoo

Le président demande directement s'il y a effectivement du mobbing chez Naxoo.

M. Fischer répond qu'il dirige l'entreprise et n'est pas au courant de tout ce qui se passe. Il ne voit pas d'où peuvent venir ces allégations. Le service du personnel est performant et toute une série de mesures est en place. De son côté, il n'a ressenti aucun malaise.

Si un collaborateur devait avoir un mal-être, il y a des voies hiérarchiques à sa disposition. Sans quoi, il y a aussi la possibilité de s'adresser à la commission du personnel et il existe également une autre société extérieure de médiation, tout cela avec Syndicom qui est sur place.

Aussi, il affirme ne connaître aucun cas de personnel maltraité ou de mobbing comme l'a dit le président.

Le président demande si M. Fischer sait d'où cela vient car il constate une totale discordance entre ce qui a été dit et ce qu'il dit.

M. Fischer n'a aucun retour. Il répond que c'est la vie naturelle d'une entreprise, il y a des départs naturels et des situations naturelles. Cela peut faire partie d'une rumeur ou d'un mauvais relais de l'information. Il ne sait pas de quoi il s'agit.

Un commissaire répond que la représentante des syndicats a dit que la communication avec la direction générale était difficile et qu'elle avait le sentiment de «se faire rouler dans la farine». Il essaye de comprendre le fonctionnement de la commission du personnel et des syndicats car il s'étonne qu'ils ne puissent pas rencontrer la direction.

M. Fischer répond que le directeur peut aussi se sentir «roulé dans la farine» par les syndicats. Cela fait partie de la vie de l'entreprise. Chacun défend ses intérêts.

Le commissaire évoque le cas de M. Biner. Il semble qu'il ait été mal traité par son supérieur et demande si M. Fischer est au courant.

M. Fischer répond qu'il a eu plusieurs entretiens avec M. Biner au sujet de sa volonté de quitter Naxoo. Il lui avait dit que «sa vie était devenue un enfer». Le problème réel est qu'il habitait en Valais et c'était devenu difficile pour lui de gérer, notamment sa vie familiale. Il reconnaît qu'il y a eu des mots plus hauts que d'autres. Mais il constate que M. Biner a refusé d'obtempérer à plusieurs reprises. M. Biner a avoué qu'il pensait à démissionner depuis six ans, mais qu'il ne trouvait rien d'autre. M. Fischer a essayé de lui dire de régler le problème. Ce n'était donc pas un cas de mobbing.

Le même commissaire demande si, par rapport à la société de médiation extérieure, tous les membres du personnel peuvent s'y adresser.

M. Fischer confirme et ajoute que cela reste confidentiel. Aucun rapport n'est fait à la direction.

Un commissaire aborde la question des moyens nécessaires au développement de Naxoo et veut savoir si M. Fischer a une stratégie. Il aimerait aussi connaître les perspectives d'avenir.

M. Fischer répond que la question est pertinente pour l'actionnaire majoritaire qui est la Ville de Genève. La société n'a aucune dette et possède un réseau inestimable, qui ne peut pas être développé géographiquement. En revanche, ce réseau peut devenir plus performant. Toute une modernisation a été mise en route pour les cinq prochaines années. Mais l'étendre géographiquement n'est pas dans son cahier des charges.

La société peut distribuer les dividendes car elle ne se met pas en danger. La situation est bien gérée. Pour ce qui est du modèle d'affaires, il est en évolution car il n'est plus viable. En effet, le marché s'est concentré. La concurrence est féroce. Finalement, aujourd'hui, la prise se réduit à internet. On peut tout offrir par internet. Et le nerf de la guerre est devenu internet. C'est le seul enjeu.

Dès lors, la stratégie de Naxoo est de mettre au point des offres multiples, car dans la tête des gens Swisscom résout tout. Naxoo a de la peine à se battre face à un géant tel que Swisscom.

Enfin, M. Fischer estime que le risque numéro un est représenté par les contrats collectifs. Les gens veulent des contrats individuels. Depuis trois ans, une cellule a été montée pour la transformation des contrats collectifs en contrats

individuels. Naxoo perd des raccordements chaque année. Aussi, des initiatives ont été prises pour redonner de la valeur. Tout se concentre sur internet. Il y a diverses opérations de marketing, de promotion, des cours pour les seniors, des espaces de coworking pour des start-up. Ces initiatives ont pour but de faire face.

Un commissaire constate que la modernisation est en cours et demande si elle aura un impact sur le personnel, notamment les effectifs.

M. Fischer répond que Naxoo est propriétaire de son réseau et a la responsabilité de le développer. UPC Cablecom doit amener du contenu. Le chiffre d'affaires d'UPC donne des droits à Naxoo. Les contrats ont été renégociés. En termes de compétences, il y a des changements, mais pas au niveau des effectifs.

Le commissaire ajoute qu'il y a beaucoup de clients qui quittent Swisscom parce que c'est trop cher et demande s'il n'y a pas moyen d'être concurrentiel.

M. Fischer répond que Naxoo a l'offre de base la moins chère. Il y a 110 chaînes pour 29,50 francs. Ailleurs, ce sont les services premium qui sont chers. Mais ce sont ces offres premium qui constituent le marché porteur.

Un autre commissaire entend l'évolution du modèle d'affaires à court terme et se demande si la vente de Naxoo ne serait pas la solution.

M. Fischer répond qu'il avait défendu le projet de vente, pas dans un but de pérennité, mais parce que le marché total baisse. La vente aurait permis et permettrait d'autres projets. Mais elle n'a pas été votée. Or, pour lui, c'était l'opportunité pour réaliser une belle affaire et la mettre à disposition.

Le commissaire en déduit que la société ne vaut plus 57 millions de francs.

M. Fischer le confirme.

Fin de l'audition. Le président demande aux commissaires s'ils souhaitent procéder à des auditions supplémentaires, ce qui n'est pas réclamé.

Vote

En l'absence de nouvelle demande d'audition et sans aucun commentaire de la part des commissaires, le président passe au vote de la motion M-1232, qui est refusée par 11 non (2 PDC, 3 PLR, 4 S, 1 UDC, 1 Ve) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (EàG).